



UDEBOX

Conditions Générales d'Utilisation

Version 1.0 — en vigueur à compter de leur acceptation par le Client

Éditeur : UDEVIA, SAS — Orgeval (78)

Sommaire

Article 1 — Éditeur de la Solution	2
Article 2 — Définitions	2
Article 3 — Objet, champ d'application et documents contractuels	3
Article 4 — Acceptation et opposabilité	3
Article 5 — Description de la Solution	3
Article 6 — Phase de lancement et période d'essai	4
Article 7 — Accès et prérequis techniques	5
Article 8 — Comptes et Utilisateurs	5
Article 9 — Obligations du Client et usages interdits	5
Article 10 — Conditions financières	6
Article 11 — Disponibilité, maintenance et support	6
Article 12 — Sécurité et sauvegardes	7
Article 13 — Propriété intellectuelle	7
Article 14 — Données du Client	8
Article 15 — Protection des données personnelles	8
Article 16 — Géolocalisation, photographies et signatures	9
Article 17 — Confidentialité	10
Article 18 — Responsabilité	10
Article 19 — Force majeure	11
Article 20 — Suspension	11
Article 21 — Durée et résiliation	11
Article 22 — Réversibilité et sort des données en fin de Contrat	12
Article 23 — Modification des CGU	12
Article 24 — Dispositions générales	12
Article 25 — Droit applicable et règlement des litiges	13
Annexe 1 — Accord de traitement des données personnelles (article 28 du RGPD)	14

Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») encadrent l'accès et l'utilisation de la solution logicielle UDEBOX, éditée par la société UDEVIA et mise à disposition en mode SaaS (« Software as a Service ») auprès d'entreprises professionnelles, notamment de location et de transport de bennes, de collecte et de gestion de déchets.

Elles ont pour objet de définir les droits et obligations de UDEVIA et du Client, de fixer les règles d'usage de la Solution par les Utilisateurs et d'organiser la protection des données, en particulier des données à caractère personnel, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« loi Informatique et Libertés »).

Article 1 — Éditeur de la Solution

La Solution UDEBOX est éditée par :

UDEVIA	Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social	Chez Alcôve, 1560 route de Quarante Sous, 78630 Orgeval
Immatriculation	En cours d'immatriculation au RCS de Versailles
N° TVA intracommunautaire	En cours d'attribution
Président	Luc Marchal
Contact	contact@udevia.fr
Contact données personnelles	contact@udevia.fr
Hébergement	Scaleway SAS, 8 rue de la Ville l'Évêque, 75008 Paris — données hébergées au sein de l'Union européenne

Article 2 — Définitions

Dans les présentes, les termes suivants, employés avec une majuscule, au singulier comme au pluriel, ont la signification suivante :

- **Client** : la personne morale ou la personne physique agissant à des fins professionnelles qui souscrit un Abonnement ou bénéficie d'un accès à la Solution, y compris à titre d'essai.
- **Solution** ou **UDEBOX** : le logiciel édité par UDEVIA, accessible en ligne, comprenant notamment l'interface web de gestion et l'application mobile destinée aux chauffeurs, ainsi que leurs mises à jour, versions successives et documentation. La Solution inclut toute version antérieurement diffusée sous la dénomination « LogiBennes ».
- **Utilisateur** : toute personne physique habilitée par le Client à accéder à la Solution sous un identifiant personnel (notamment Administrateur, gestionnaire, exploitant, dispatcher, chauffeur).
- **Administrateur** : l'Utilisateur désigné par le Client pour gérer le Compte, créer et supprimer les accès des autres Utilisateurs et paramétrer la Solution.
- **Compte** : l'espace dédié au Client au sein de la Solution, cloisonné des espaces des autres clients.
- **Données Client** : l'ensemble des informations, contenus et fichiers saisis, importés, générés ou collectés par le Client ou ses Utilisateurs au moyen de la Solution (missions, clients, chantiers, bennes, véhicules, bons, photos, signatures, pesées, données de traçabilité, éléments de préfacturation, etc.).
- **Données Personnelles** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, au sens de l'article 4 du RGPD.

- **Abonnement** : la formule souscrite par le Client, dont le périmètre (fonctionnalités, nombre de véhicules, durée) et le prix sont définis dans le devis, le bon de commande ou les conditions particulières.
- **Contrat** : l'ensemble contractuel formé par les documents listés à l'article 3.3.
- **Anomalie** : tout dysfonctionnement reproductible de la Solution, non conforme à sa documentation, imputable à UDEVIA.
- **Réglementation Données** : le RGPD, la loi Informatique et Libertés et tout texte ou recommandation de la CNIL applicable aux traitements concernés.

Article 3 — Objet, champ d'application et documents contractuels

3.1 Objet

Les CGU ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles UDEVIA concède au Client un droit d'accès et d'utilisation de la Solution, ainsi que les obligations respectives des parties.

3.2 Service exclusivement professionnel

La Solution est destinée exclusivement à des professionnels, pour les besoins de leur activité. Le Client reconnaît agir à des fins professionnelles. Les dispositions du Code de la consommation protectrices des consommateurs ne sont pas applicables au Contrat.

3.3 Documents contractuels

Le Contrat est constitué, par ordre de priorité décroissant : (i) les conditions particulières, le devis ou le bon de commande accepté par le Client ; (ii) l'Annexe 1 « Accord de traitement des données personnelles », pour toute question relative aux Données Personnelles ; (iii) les conditions générales de vente de UDEVIA, lorsqu'elles existent ; (iv) les présentes CGU. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut.

Les présentes CGU prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client, quels que soient leur date et leur mode de communication, sauf dérogation expresse et écrite de UDEVIA.

Article 4 — Acceptation et opposabilité

Les CGU sont acceptées sans réserve par le Client lors de la signature du devis, du bon de commande ou des conditions particulières, ou lors de la validation d'une case à cocher prévue à cet effet, et en tout état de cause par la première utilisation de la Solution.

La personne qui accepte les CGU au nom du Client déclare et garantit disposer des pouvoirs nécessaires pour engager celui-ci. Le Client se porte fort du respect des CGU par l'ensemble de ses Utilisateurs.

Les parties conviennent que les écrits, enregistrements, journaux de connexion et horodatages conservés par UDEVIA dans ses systèmes, dans des conditions raisonnables de sécurité, font foi entre elles et constituent une preuve des échanges, actions et acceptations intervenus, conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

Article 5 — Description de la Solution

5.1 Fonctionnalités

Selon l'Abonnement souscrit, la Solution permet notamment au Client :

- de planifier et répartir les missions (livraison, enlèvement, échange, rotation, etc.) entre chauffeurs et véhicules ;
- de suivre son parc de bennes et de véhicules, y compris la localisation des bennes chez ses propres clients ;

- de mettre à disposition de ses chauffeurs une application mobile permettant de consulter leurs missions et de les clôturer (horodatage, photos, signature du client sur place, saisie de pesées, observations) ;
- de conserver des informations relatives à la traçabilité des déchets transportés ;
- d'établir des éléments de préfacturation à partir des missions réalisées et des grilles tarifaires qu'il paramètre ;
- d'exporter ses données.

Le détail des fonctionnalités disponibles est celui présenté dans la documentation ou l'offre commerciale en vigueur à la date de souscription. UDEVIA peut faire évoluer, enrichir ou réorganiser les fonctionnalités, sans pouvoir supprimer une fonctionnalité essentielle de l'Abonnement en cours sans en informer préalablement le Client.

5.2 Limites de la Solution

La Solution est un outil d'aide à l'organisation de l'exploitation. Le Client reconnaît expressément que :

- **la préfacturation n'est pas une facturation** : la Solution n'émet pas de factures. Les éléments de préfacturation sont produits à partir des données et paramètres saisis par le Client ; il appartient au Client de les vérifier avant toute émission de facture dans son propre logiciel, et il demeure seul responsable de ses factures, de leur conformité (mentions obligatoires, TVA, facturation électronique) et de leur recouvrement ;
- **la Solution ne se substitue pas aux outils et obligations réglementaires** du Client, notamment en matière de déchets (registres chronologiques, bordereaux de suivi, déclarations dans les téléservices de l'administration tels que Trackdéchets), de transport, de temps de travail, de paie ou de sécurité routière ;
- **les décisions opérationnelles restent celles du Client** : affectation des chauffeurs et véhicules, itinéraires, choix des bennes, respect des charges et des règles de circulation ;
- l'exactitude des informations restituées par la Solution (planning, statut et localisation des bennes, traçabilité, préfacturation) dépend directement de l'exactitude et de l'exhaustivité des saisies réalisées par les Utilisateurs, notamment de la clôture effective des missions par les chauffeurs.

Article 6 — Phase de lancement et période d'essai

6.1 Phase de lancement

Le Client est informé que la Solution est en phase de lancement commercial. À ce titre, des fonctionnalités sont susceptibles d'être ajoutées, modifiées ou réorganisées à un rythme soutenu, et des Anomalies peuvent subsister malgré le soin apporté par UDEVIA à leur détection. Le Client s'engage à signaler toute Anomalie constatée dans les meilleurs délais, en fournissant les informations utiles à sa reproduction. En contrepartie, UDEVIA s'engage à traiter ces signalements en priorité et à associer le Client, s'il le souhaite, à l'évolution de la Solution.

6.2 Période d'essai

Lorsqu'une période d'essai est consentie, sa durée est précisée dans l'offre commerciale. Pendant cette période, la Solution est fournie « en l'état », sans engagement de niveau de service. À l'issue de la période d'essai, l'accès est suspendu sauf souscription d'un Abonnement ; les Données Client saisies pendant l'essai sont conservées pendant trente (30) jours afin de permettre la poursuite de l'utilisation ou leur export, puis supprimées.

Article 7 — Accès et prérequis techniques

La Solution est accessible via Internet, au moyen d'un navigateur récent et à jour pour l'interface web, et d'un smartphone compatible pour l'application chauffeur. Les prérequis techniques sont communiqués par UDEVIA sur demande.

Le Client fait son affaire, à ses frais, de l'acquisition, de la maintenance et de la sécurité de ses équipements, de ses connexions Internet et de ses forfaits de données mobiles, ainsi que de leur compatibilité avec la Solution. UDEVIA ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements résultant de ces équipements ou réseaux.

Lorsque la Solution permet une saisie en l'absence de réseau, les données sont synchronisées dès le rétablissement de la connexion. UDEVIA ne peut être tenue responsable de la perte de données saisies hors connexion lorsque le terminal est perdu, endommagé, réinitialisé ou que l'application est désinstallée avant leur synchronisation.

Article 8 — Comptes et Utilisateurs

Le Client désigne un ou plusieurs Administrateurs, qui créent et gèrent les accès des Utilisateurs et attribuent leurs rôles et droits. Chaque accès est strictement personnel : le partage d'identifiants entre plusieurs personnes est interdit.

Le Client est seul responsable de la confidentialité des identifiants de ses Utilisateurs et de toute action réalisée au moyen de ceux-ci, qui est réputée accomplie par le Client. Il s'engage à :

- imposer à ses Utilisateurs des mots de passe robustes et la confidentialité de ceux-ci ;
- désactiver sans délai l'accès de tout Utilisateur qui quitte ses effectifs ou n'a plus besoin d'accéder à la Solution ;
- informer UDEVIA sans délai de toute perte, vol, divulgation ou utilisation non autorisée d'un identifiant, ou de toute faille de sécurité dont il aurait connaissance.

Le nombre de véhicules, d'Utilisateurs ou de tout autre élément de volumétrie est limité par l'Abonnement souscrit. Tout dépassement donne lieu à facturation complémentaire au tarif en vigueur, ou à une mise à niveau de l'Abonnement.

Article 9 — Obligations du Client et usages interdits

9.1 Obligations générales

Le Client s'engage à utiliser la Solution conformément à sa destination, aux CGU, à la documentation et à la réglementation applicable à son activité. Il garantit l'exactitude, la licéité et la mise à jour des Données Client, et dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à leur traitement au moyen de la Solution.

9.2 Usages interdits

Il est notamment interdit au Client et à ses Utilisateurs :

- de copier, modifier, décompiler, désassembler ou procéder à l'ingénierie inverse de tout ou partie de la Solution, hors des cas strictement autorisés par l'article L. 122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle ;
- de concéder des sous-licences, louer, céder, revendre ou mettre la Solution à disposition de tiers, y compris de sociétés du même groupe non désignées au Contrat ;
- d'extraire de manière automatisée ou massive des contenus de la Solution (robots, scraping), hors des fonctions d'export prévues ;
- d'utiliser la Solution pour concevoir, développer ou alimenter un produit ou service concurrent ;

- de contourner ou tenter de contourner les mesures de sécurité, de cloisonnement ou de limitation d'usage, ou de réaliser des tests d'intrusion ou de charge sans l'accord écrit préalable de UDEVIA ;
- d'introduire tout code malveillant, ou de perturber le fonctionnement de la Solution ou de l'infrastructure qui l'héberge ;
- de stocker ou diffuser des contenus illicites, contrefaisants, diffamatoires ou portant atteinte aux droits de tiers ;
- de saisir des données sensibles au sens de l'article 9 du RGPD, des données relatives aux infractions et condamnations, des numéros de sécurité sociale ou des données bancaires dans les champs libres de la Solution.

Toute violation du présent article peut entraîner la suspension de l'accès dans les conditions de l'article 20, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 10 — Conditions financières

Le prix de l'Abonnement, ses modalités de calcul (notamment par véhicule), sa périodicité de facturation et sa durée sont définis dans le devis, le bon de commande ou les conditions particulières, et, le cas échéant, dans les conditions générales de vente de UDEVIA.

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables à trente (30) jours à compter de leur date d'émission. Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

Les prix peuvent être révisés une fois par an, à la date anniversaire de l'Abonnement, moyennant une information du Client au moins trente (30) jours à l'avance.

Article 11 — Disponibilité, maintenance et support

11.1 Disponibilité

UDEVIA met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer l'accessibilité de la Solution vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, avec un objectif de disponibilité mensuelle de 99 %, hors maintenance programmée, cas de force majeure et indisponibilités imputables au Client, à ses équipements ou aux réseaux de télécommunication. Cet objectif constitue une obligation de moyens.

11.2 Maintenance

UDEVIA peut interrompre temporairement l'accès à la Solution pour des opérations de maintenance. Les opérations programmées sont, dans la mesure du possible, annoncées au moins quarante-huit (48) heures à l'avance et réalisées en dehors des plages d'exploitation habituelles du secteur. Les opérations urgentes, notamment de sécurité, peuvent être réalisées à tout moment.

La maintenance corrective et les mises à jour de la Solution sont incluses dans l'Abonnement. UDEVIA traite les Anomalies selon leur gravité, en priorisant celles qui empêchent l'exploitation quotidienne du Client. UDEVIA ne garantit pas que la Solution sera exempte de toute Anomalie, ni que toute Anomalie pourra être corrigée, mais s'engage à proposer, lorsque cela est possible, une solution de contournement.

11.3 Support

Le support est accessible par e-mail à l'adresse contact@udevia.fr, du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9 h à 18 h 30. Les prestations de formation, de paramétrage spécifique, de reprise de données ou de développement spécifique ne sont pas incluses, sauf mention contraire dans l'offre commerciale.

11.4 Services tiers

La Solution peut s'appuyer sur des services tiers (hébergement, cartographie, géocodage, envoi de messages, etc.). UDEVIA sélectionne ces prestataires avec soin, mais ne saurait être tenue responsable de leurs indisponibilités ou des modifications qu'ils apportent à leurs services, dès lors qu'elle met en œuvre les moyens raisonnables pour en limiter les effets.

Article 12 — Sécurité et sauvegardes

UDEVIA met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des Données Client, et notamment :

- chiffrement des flux entre les terminaux et la Solution (HTTPS / TLS) et chiffrement des données au repos lorsqu'il est proposé par l'hébergeur ;
- cloisonnement logique des données de chaque client, avec contrôle de l'appartenance des données au Compte de l'Utilisateur à chaque requête ;
- comptes nominatifs, mots de passe stockés sous forme hachée, expiration des sessions et principe du moindre privilège pour le personnel de UDEVIA ;
- journalisation des connexions et des opérations sensibles, conservée douze (12) mois ;
- séparation des environnements de développement et de production, sans utilisation de Données Client réelles en test sans anonymisation ;
- recours à des prestataires présentant des garanties suffisantes et hébergeant les données au sein de l'Union européenne ;
- engagement de confidentialité des personnes habilitées et procédure de gestion des incidents et des violations de données.

Les Données Client font l'objet de sauvegardes automatiques au minimum quotidiennes, conservées trente (30) jours. En cas d'incident, UDEVIA restaure les données à partir de la dernière sauvegarde disponible ; le Client reconnaît que les données saisies postérieurement à cette sauvegarde peuvent être perdues.

La Solution n'est pas un système d'archivage à valeur probante ou légale. Il appartient au Client de procéder régulièrement à l'export des données qu'il est tenu de conserver au titre de ses propres obligations légales, réglementaires ou comptables.

Article 13 — Propriété intellectuelle

UDEVIA est et demeure seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur la Solution (logiciels, code source et objet, bases de données, interfaces, architecture, documentation, textes, graphismes) ainsi que sur les marques, noms et logos UDEBOX et UDEVIA. Le Contrat n'emporte aucune cession de droits au profit du Client.

UDEVIA concède au Client, pour la durée du Contrat et pour le monde entier, un droit d'utilisation de la Solution personnel, non exclusif, non cessible et non transférable, limité aux besoins internes de son activité et au périmètre de l'Abonnement. Aucun droit d'accès au code source n'est consenti.

Les suggestions, idées ou retours formulés par le Client ou ses Utilisateurs concernant la Solution peuvent être librement utilisés par UDEVIA pour l'améliorer, sans contrepartie ni obligation à l'égard du Client.

Article 14 — Données du Client

Le Client demeure seul propriétaire des Données Client. Il concède à UDEVIA, pour la seule durée du Contrat et des opérations de réversibilité, le droit de les héberger, de les reproduire et de les traiter dans la stricte mesure nécessaire à la fourniture de la Solution, au support et à la sécurité.

UDEVIA peut produire et exploiter des statistiques agrégées et anonymisées issues de l'usage de la Solution, ne permettant en aucun cas l'identification du Client, de ses clients ou d'une personne physique, aux fins d'amélioration et de développement de la Solution.

Sauf refus exprimé par écrit, le Client autorise UDEVIA à mentionner sa dénomination sociale et son logo à titre de référence commerciale, sans divulgation d'informations confidentielles.

Article 15 — Protection des données personnelles

15.1 Répartition des rôles

Dans le cadre du Contrat, UDEVIA intervient :

- en qualité de **sous-traitant**, au sens de l'article 28 du RGPD, pour les traitements de Données Personnelles contenues dans les Données Client et réalisés pour le compte du Client (données de ses salariés et chauffeurs, de ses clients, des interlocuteurs sur chantier, des signataires des bons, etc.). Le Client agit alors en qualité de responsable de traitement. Ces traitements sont régis par l'**Annexe 1**, qui fait partie intégrante des CGU ;
- en qualité de **responsable de traitement**, pour les traitements qu'elle met en œuvre pour ses propres besoins, décrits à l'article 15.2.

15.2 Traitements dont UDEVIA est responsable

UDEVIA traite les Données Personnelles des représentants et interlocuteurs du Client et des Utilisateurs pour les finalités suivantes :

Finalité	Base légale	Durée de conservation
Gestion de la relation contractuelle, des Comptes et des accès	Exécution du contrat	Durée du Contrat, puis archivage 5 ans (prescription)
Facturation et comptabilité	Obligation légale	10 ans à compter de la clôture de l'exercice
Support, assistance et suivi des Anomalies	Exécution du contrat ; intérêt légitime	Durée du Contrat, puis 1 an
Sécurité de la Solution, journaux de connexion, prévention des fraudes	Intérêt légitime ; obligation légale	12 mois glissants
Prospection et information commerciale B2B	Intérêt légitime	3 ans à compter du dernier contact
Statistiques d'usage en vue d'améliorer la Solution	Intérêt légitime	Anonymisation ou suppression sous 25 mois

Les données traitées sont : identité, fonction, coordonnées professionnelles, identifiants, données de connexion et d'utilisation, échanges avec le support, données de facturation.

Destinataires. Les données sont accessibles au seul personnel habilité de UDEVIA et à ses prestataires techniques (hébergement, messagerie, paiement), dans la limite de leurs missions, ainsi qu'aux autorités habilitées sur réquisition. UDEVIA ne vend ni ne loue aucune Donnée Personnelle.

Localisation. Les données sont hébergées au sein de l'Union européenne. Tout éventuel transfert hors de l'Espace économique européen n'intervient qu'à destination d'un pays bénéficiant d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ou moyennant des garanties appropriées, notamment des clauses contractuelles types.

Droits des personnes. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Ces droits s'exercent par e-mail à contact@udevia.fr ou par courrier au siège de UDEVIA ; un justificatif d'identité peut être demandé en cas de doute raisonnable. UDEVIA répond dans un délai d'un (1) mois, prorogeable dans les conditions de l'article 12 du RGPD. Toute personne peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Le Client s'engage à porter les présentes informations à la connaissance de ses Utilisateurs.

15.3 Cookies et traceurs

La Solution n'utilise que des cookies et traceurs strictement nécessaires à son fonctionnement (authentification, sécurité, maintien de session, préférences d'affichage), exemptés de consentement. Tout recours ultérieur à des traceurs soumis à consentement fera l'objet d'un recueil préalable conforme à la réglementation.

Article 16 — Géolocalisation, photographies et signatures

Certaines fonctionnalités de la Solution impliquent la collecte, à l'initiative du Client, de données particulièrement encadrées. Le Client, en sa qualité d'employeur et de responsable de traitement, est seul responsable de leur mise en œuvre conforme et s'engage notamment à respecter les règles ci-dessous.

16.1 Géolocalisation des chauffeurs et des véhicules

Lorsque la fonctionnalité de géolocalisation est activée, le Client s'engage à :

- ne l'utiliser que pour des finalités légitimes et proportionnées (organisation et optimisation des tournées, suivi des prestations, preuve des interventions, sécurité des personnes et des biens), à l'exclusion de toute surveillance permanente des salariés ;
- informer préalablement et individuellement chaque salarié concerné (article L. 1222-4 du Code du travail) et, le cas échéant, consulter préalablement le comité social et économique (article L. 2312-38 du Code du travail) ;
- ne pas géolocaliser les salariés en dehors de leur temps de travail, notamment pendant les pauses et les trajets domicile-travail, et ne pas utiliser la géolocalisation pour contrôler le respect des limitations de vitesse ;
- limiter la durée de conservation des données de localisation conformément aux recommandations de la CNIL (en principe deux mois, ou une durée plus longue strictement justifiée par la finalité poursuivie) ;
- respecter les droits spécifiques reconnus aux salariés investis d'un mandat de représentation du personnel.

16.2 Photographies, signatures et observations

Les photographies prises au moyen de l'application chauffeur ont pour seule finalité de documenter l'état des bennes, des emplacements et des prestations. Le Client donne instruction à ses chauffeurs d'éviter de photographier des personnes identifiables ou des éléments sans lien avec la prestation.

Les signatures recueillies sur place ont pour finalité la preuve de la réalisation de la prestation. Le Client informe les signataires de cette finalité, le cas échéant au moyen d'une mention affichée lors de la signature.

Les champs d'observation libres ne doivent contenir que des informations objectives, pertinentes et non excessives, à l'exclusion de toute appréciation subjective ou injurieuse et de toute donnée sensible.

16.3 Garantie

Le Client garantit UDEVIA contre toute réclamation, action ou sanction émanant d'un salarié, d'un représentant du personnel, d'un tiers ou d'une autorité, et fondée sur la mise en œuvre par le Client des fonctionnalités visées au présent article en méconnaissance de ses obligations.

Article 17 — Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentielles les informations de toute nature communiquées par l'autre partie ou dont elle a connaissance à l'occasion du Contrat (notamment informations techniques, commerciales, tarifaires, Données Client et éléments relatifs à la Solution non publics), à ne les utiliser que pour l'exécution du Contrat et à ne les divulguer qu'aux membres de son personnel et prestataires qui ont besoin d'en connaître et sont soumis à une obligation équivalente.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations tombées dans le domaine public sans faute de la partie destinataire, déjà connues d'elle, communiquées par un tiers de manière licite, ou dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité. Elle demeure en vigueur pendant toute la durée du Contrat et cinq (5) ans après son terme.

Article 18 — Responsabilité

18.1 Nature des obligations

UDEVIA est tenue d'une obligation de moyens dans l'exécution du Contrat. Le Client reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires pour apprécier l'adéquation de la Solution à ses besoins et en avoir vérifié la pertinence.

18.2 Exclusions

La responsabilité de UDEVIA ne saurait être engagée :

- au titre des dommages indirects, tels que perte de chiffre d'affaires, de bénéfices, de clientèle, de chance ou d'exploitation, atteinte à l'image, coût d'obtention d'un service de substitution, ou réclamation d'un tiers contre le Client ;
- en cas d'utilisation de la Solution non conforme aux CGU ou à la documentation, d'erreur, d'omission ou de retard de saisie des Utilisateurs, ou de défaut de clôture des missions ;
- en raison du contenu des Données Client, des éléments de préfacturation non vérifiés par le Client, ou des factures émises par celui-ci ;
- au titre des décisions opérationnelles, commerciales, sociales ou réglementaires prises par le Client, y compris celles fondées sur les informations restituées par la Solution ;
- en cas de défaillance des équipements, réseaux ou services de télécommunication du Client ou de tiers, ou d'intrusion rendue possible par un manquement du Client à ses obligations de sécurité ;
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations au titre de la Réglementation Données, du droit du travail, de la réglementation des déchets ou du transport.

18.3 Plafond

Dans tous les cas, et toutes causes confondues, la responsabilité totale et cumulée de UDEVIA au titre du Contrat est limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre de l'Abonnement au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur de la première réclamation. Pendant une période d'essai ou d'accès gratuit, ce plafond est fixé à deux cents (200) euros.

Les limitations et exclusions prévues au présent article ne s'appliquent ni en cas de faute lourde ou dolosive de UDEVIA, ni en cas de dommage corporel. Elles ont été prises en compte dans la détermination du prix et constituent un élément déterminant de l'équilibre économique du Contrat.

18.4 Délai pour agir

Conformément à l'article 2254 du Code civil, toute action du Client à l'encontre de UDEVIA au titre du Contrat doit être introduite dans un délai d'un (1) an à compter du jour où le Client a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

18.5 Garantie du Client

Le Client garantit UDEVIA contre toute réclamation, action ou condamnation émanant de tiers (y compris de ses salariés, de ses clients ou d'autorités) résultant des Données Client, d'une utilisation de la Solution non conforme au Contrat ou d'un manquement du Client à ses obligations légales, et l'indemnise de l'ensemble des frais, y compris d'avocat, et condamnations en résultant.

Article 19 — Force majeure

Aucune des parties ne sera tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont notamment considérés comme tels, lorsqu'ils en réunissent les conditions : les catastrophes naturelles, incendies, épidémies, grèves extérieures, défaillances généralisées des réseaux de télécommunication ou d'électricité, défaillances majeures de l'hébergeur, cyberattaques d'ampleur exceptionnelle et décisions des autorités publiques.

L'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de l'empêchement. Si celui-ci se prolonge au-delà de trente (30) jours, chaque partie peut résilier le Contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité.

Article 20 — Suspension

UDEVIA peut suspendre, en tout ou partie, l'accès du Client ou d'un Utilisateur à la Solution, avec information préalable lorsque les circonstances le permettent :

- immédiatement, en cas de menace pour la sécurité ou l'intégrité de la Solution, des données ou des autres clients, d'usage manifestement illicite, ou sur injonction d'une autorité ;
- en cas de manquement du Client aux CGU, après mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours ;
- en cas de défaut de paiement, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours.

Pendant la suspension, les Données Client sont conservées et les sommes dues restent exigibles. L'accès est rétabli dès la cessation de la cause de suspension.

Article 21 — Durée et résiliation

Les CGU s'appliquent pendant toute la durée de l'Abonnement, dont la durée initiale et les modalités de renouvellement et de résiliation sont fixées dans l'offre commerciale ou les conditions particulières, et jusqu'au terme des opérations de réversibilité.

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie peut résilier le Contrat de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. Les sommes échues restent dues.

Les stipulations des articles 13, 14, 17, 18, 22 et 25, ainsi que celles qui, par nature, ont vocation à survivre, demeurent applicables après la fin du Contrat.

Article 22 — Réversibilité et sort des données en fin de Contrat

À compter de la fin du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client dispose d'un délai de trente (30) jours pendant lequel il peut exporter ses Données Client, dans un format standard et exploitable (notamment CSV), au moyen des fonctions d'export de la Solution, son accès étant alors limité à la consultation et à l'export. Toute assistance complémentaire à la réversibilité fait l'objet d'un devis.

À l'expiration de ce délai, UDEVIA supprime les Données Client de ses environnements de production dans un délai de trente (30) jours, puis de ses sauvegardes au terme de leur cycle de rotation, et au plus tard dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, sous réserve des données dont la conservation lui est imposée par la loi. UDEVIA atteste de cette suppression sur demande écrite du Client.

Il appartient au Client de procéder à l'export de ses données dans le délai imparti ; UDEVIA ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité de les restituer passé ce délai.

Article 23 — Modification des CGU

UDEVIA peut modifier les CGU, notamment pour tenir compte de l'évolution de la Solution, de la réglementation ou de la jurisprudence. Les CGU modifiées sont notifiées au Client par e-mail ou au sein de la Solution au moins trente (30) jours avant leur entrée en vigueur.

Si une modification affecte défavorablement et substantiellement les droits du Client, celui-ci peut résilier son Abonnement sans pénalité, par écrit, avant la date d'entrée en vigueur. À défaut, la poursuite de l'utilisation de la Solution vaut acceptation des CGU modifiées. Les modifications imposées par la loi ou par un impératif de sécurité peuvent entrer en vigueur sans délai.

Article 24 — Dispositions générales

- **Cession** : le Client ne peut céder ou transférer le Contrat sans l'accord écrit préalable de UDEVIA. UDEVIA peut céder ou transférer le Contrat à toute entité qui lui succéderait ou reprendrait tout ou partie de son activité, notamment en cas de fusion, d'apport ou de cession, sous réserve d'en informer le Client.
- **Sous-traitance** : UDEVIA peut recourir à des prestataires pour l'exécution du Contrat, en demeurant responsable de leurs prestations à l'égard du Client, dans les limites de l'article 18.
- **Indépendance** : les parties sont des contractants indépendants ; aucune ne peut engager l'autre.
- **Non-renonciation** : le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- **Nullité partielle** : si une stipulation est déclarée nulle ou inapplicable, elle est réputée non écrite sans affecter la validité des autres stipulations ; les parties la remplacent de bonne foi par une stipulation d'effet équivalent.
- **Intégralité** : le Contrat exprime l'intégralité de l'accord des parties sur son objet et remplace tout accord, proposition ou échange antérieur.
- **Notifications** : sauf stipulation contraire, les notifications sont valablement adressées par e-mail aux adresses communiquées par les parties ; les mises en demeure et résiliations sont adressées par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **Langue** : les CGU sont rédigées en langue française, qui seule fait foi.

Article 25 — Droit applicable et règlement des litiges

Le Contrat est soumis au droit français.

En cas de différend relatif à sa formation, son interprétation, son exécution ou sa cessation, les parties s'efforcent de le résoudre à l'amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend par la partie la plus diligente.

À défaut d'accord amiable, **tout litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Versailles**, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Annexe 1 — Accord de traitement des données personnelles (article 28 du RGPD)

A1.1 Objet

La présente annexe définit les conditions dans lesquelles UDEVIA (le « Sous-traitant ») traite, pour le compte du Client (le « Responsable de traitement »), les Données Personnelles contenues dans les Données Client. Elle prévaut sur toute autre stipulation du Contrat pour ce qui concerne ces traitements.

A1.2 Description des traitements

Objet et nature	Hébergement, enregistrement, organisation, consultation, modification, export et suppression de données au moyen de la Solution
Finalités	Gestion de l'exploitation du Client : planification et suivi des missions, gestion du parc de bennes et de véhicules, application chauffeur, traçabilité des déchets, préfacturation, géolocalisation si activée
Personnes concernées	Utilisateurs (gestionnaires, dispatchers, chauffeurs) ; clients et prospects du Client et leurs contacts ; interlocuteurs sur chantier ; signataires des bons ; le cas échéant, clients particuliers du Client
Catégories de données	Identité, fonction, coordonnées professionnelles ; adresses de chantier et de livraison ; données des missions et horodatages ; photographies ; signatures numérisées ; pesées et données de traçabilité ; immatriculations ; données de localisation (si activée) ; données de connexion
Données sensibles	Aucune. Le Client s'interdit d'en saisir dans la Solution.
Durée	Durée du Contrat, augmentée de la période de réversibilité prévue à l'article 22 des CGU

A1.3 Obligations du Sous-traitant

Le Sous-traitant s'engage à :

- ne traiter les Données Personnelles que sur instruction documentée du Responsable de traitement, constituée par le Contrat et par le paramétrage et l'utilisation de la Solution par le Client, y compris en ce qui concerne les transferts hors de l'Union européenne, sauf obligation légale dont il informe alors le Client. Il informe immédiatement le Client s'il estime qu'une instruction constitue une violation de la Réglementation Données ;
- garantir que les personnes autorisées à traiter les données sont soumises à une obligation de confidentialité et reçoivent la formation nécessaire ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité prévues à l'article 32 du RGPD et décrites à l'article 12 des CGU ;
- tenir un registre des catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client, conformément à l'article 30.2 du RGPD ;
- aider le Client, dans la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice de droits des personnes concernées : il transmet sans délai au Client toute demande qu'il reçoit directement et met à sa disposition, dans la Solution, les fonctions de consultation, d'export, de rectification et de suppression ;
- aider le Client, compte tenu de la nature du traitement et des informations dont il dispose, à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD (sécurité, notification des violations, analyse d'impact, consultation préalable) ;

- au terme du Contrat, restituer puis supprimer les Données Personnelles dans les conditions de l'article 22 des CGU.

A1.4 Violations de données

Le Sous-traitant notifie au Client toute violation de Données Personnelles dans les meilleurs délais et au plus tard quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, par e-mail à l'adresse de l'Administrateur. La notification comprend, dans la mesure du possible, les informations prévues à l'article 33.3 du RGPD : nature de la violation, catégories et nombre approximatif de personnes et d'enregistrements concernés, conséquences probables, mesures prises ou envisagées. Les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée. Il appartient au Client, en tant que responsable de traitement, de notifier la violation à la CNIL et, le cas échéant, aux personnes concernées.

A1.5 Sous-traitants ultérieurs

Le Client autorise de manière générale le Sous-traitant à recourir à des sous-traitants ultérieurs. À la date des CGU, le principal sous-traitant ultérieur est Scaleway SAS (hébergement de la Solution, de la base de données et des fichiers, au sein de l'Union européenne) ; le Sous-traitant peut également recourir à des prestataires d'envoi d'e-mails, de cartographie et de supervision technique. La liste à jour est communiquée au Client sur simple demande. Le Sous-traitant informe le Client de tout ajout ou remplacement au moins trente (30) jours à l'avance ; le Client peut s'y opposer pour un motif légitime tenant à la protection des données, par écrit et dans ce délai. À défaut de solution trouvée de bonne foi, le Client peut résilier la partie du Contrat concernée, sans pénalité, ce qui constitue son unique recours.

Le Sous-traitant impose à chaque sous-traitant ultérieur, par contrat, des obligations de protection des données substantiellement équivalentes à celles de la présente annexe, et demeure responsable à l'égard du Client de l'exécution de ces obligations.

A1.6 Documentation et audit

Le Sous-traitant met à disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations. Le Client peut, à ses frais, faire procéder à un audit au maximum une fois par an, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours, par un auditeur indépendant non concurrent du Sous-traitant et soumis à une obligation de confidentialité. L'audit s'effectue pendant les heures ouvrées, sans perturber l'exploitation et sans accès aux données des autres clients ni aux éléments couverts par le secret des affaires. Des audits supplémentaires peuvent être réalisés en cas de violation de données avérée ou sur demande d'une autorité de contrôle.

A1.7 Obligations du Responsable de traitement

Le Client s'engage à : disposer d'une base légale pour chaque traitement ; informer les personnes concernées (notamment ses salariés, chauffeurs et clients) ; tenir son propre registre des traitements ; réaliser, le cas échéant, l'analyse d'impact requise, notamment pour la géolocalisation ; documenter par écrit toute instruction complémentaire ; veiller au respect, pendant toute la durée du traitement, des obligations prévues par la Réglementation Données et par l'article 16 des CGU.

A1.8 Responsabilité

La responsabilité de chaque partie au titre de la présente annexe est régie par l'article 18 des CGU, dans les limites autorisées par l'article 82 du RGPD.

Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de leur Annexe 1, et les accepter sans réserve.

Pour le Client	Pour UDEVIA
Dénomination :	SAS UDEVIA
Représenté par :	Représentée par : Luc Marchal
Qualité :	Qualité : Président
Date :	Date :
Signature et cachet :	Signature :

Mention manuscrite recommandée : « Lu et approuvé ».